



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE REGION

N° 34 Spécial A. R. S. – 2013

19 Juin 2013



18, boulevard Desaix – 63033 CLERMONT-FERRAND cedex 01
Tél : 04 73 98 63 63 – Télécopieur : 04 73 98 61 03
Internet : <http://www.auvergne.pref.gouv.fr> – Courriel : sgar@auvergne.pref.gouv.fr





APPEL A PROJET MEDICO-SOCIAL

**pour la création par extension sur le bassin de santé intermédiaire de
Clermont-Ferrand et sa périphérie de 20 places de maison d'accueil
spécialisée (MAS) pour personnes handicapées psychiques**

AVIS DE CLASSEMENT DE LA COMMISSION DE SELECTION D'APPEL A PROJET MEDICO-SOCIAL

Conformément aux dispositions du décret n°2010-870 du 26 juillet 2010 définissant les modalités de la procédure d'appel à projets et d'autorisation des établissements et services médico-sociaux, l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne a lancé un appel à projet pour la création de 20 places de maison d'accueil spécialisée (MAS) pour personnes handicapées psychiques.

La commission de sélection d'appel à projet médico-social, réunie le 11 juin 2013, après avoir entendu chaque pétitionnaire, a établi le classement suivant des projets :

1 ^{er}	Association Croix Marine d'Auvergne
2 ^{ème}	Groupement de coopération sociale et médico-sociale SAGESS
3 ^{ème}	Association Hospitalière Sainte-Marie
4 ^{ème}	Association de gestion et de développement du Viaduc

Le présent avis de la commission de sélection d'appel à projet médico-social fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne.

Fait à Clermont-Ferrand le 13 juin 2013,

Le Président de la commission,


François DUMUIS